

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

N°2018-CC-5S-DSTIP-37

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 28 du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Félicienne GANTOIS - Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Michelle MAXO - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY.

EXCUSES : MM. Jean-Claude PIOCHE - Solaire COCO (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER) - Mme Paulette LAPIN (Procuration à Jean-Claude CHRISTOPHE) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI (Procuration à Eric LATCHOUMANIN) - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Diana PERRAN - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

ABSENTS : M. Jean FAHRASMANE - Mme Cynthia DINANE.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS RIVIERA 3.0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5,

Vu La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) s'est engagée dans une démarche de transition numérique en concrétisant sa stratégie numérique 2016-2020. Stratégie d'émergence d'un écosystème numérique « Riviera 3.0 », elle se base sur cinq piliers :

- pilier I — Infrastructures indispensables au territoire

- pilier II — Nouveaux services pour les usagers pour améliorer leur cadre de vie
- pilier III — Développement économique et social
- pilier IV — Repenser la relation avec « l'administré-client »
- pilier V — Améliorer la performance interne de l'administration

Considérant la logique d'ancrage de cette stratégie dans la réalité du territoire,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider le plan d'actions Riviera 3.0 et ses composantes, c'est-dire, l'ambition politique et ses piliers, la démarche de concertation et le plan d'actions innovantes ;

ARTICLE 2 : D'approuver le chiffrage de ses actions et le phasage pluriannuel de ses actions de 2016 à 2020 pour un montant total de 2 100 000€ éligibles à des co-financements tels que le FEDER et le FSE, à hauteur de 40 à 80% ;

ARTICLE 3 : D'autoriser le président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce plan d'actions;

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération;

ARTICLE 5 : Que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du plan d'actions Riviera 3.0 seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Juin 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

